Quatre-vingt-troisième année. — N° 74. Le Numéro : 12 francs. Lundi 26 Mars 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DECRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 3042).

FONCTION PUBLIQUE ET RÉFORME ADMINISTRATIVE

Décret n° 51-365 du 20 mars 1951 modifiant le décret n° 46-1786 du 9 août 1946 portant création d'un comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (p. 3042).

Arrêté portant nomination d'un membre du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (p. 3043).

Ministère de la justice.

Décret du 20 mars 1951 portant nomination d'un conseiller à la cour de cassation (p. 3043).

Décret maintenant un magistrat en position de détachement (rectificatif) (p. 3043).

Arrêté portant détachement (éducation surveillée) (p. 3043).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant détachements (administrateurs) (p. 3043).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 21 mars 1951 portant rattachement à la commune de Boisemont (département de Seine-et-Oise, arrondissement et canton de Pontoise) du hameau de Montrouge, dépendant de la commune de Courdimanche (mêmes département, arrondissement et canton) (p. 3043).

Arrêtés portant détachements :

Administration centrale (p. 3043).

Administration préfectorale (p. 3044).

Personnel du cadre des préfectures (p. 3044).

Sûreté nationale (p. 3044).

Ministère de la défense nationale.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 3045).

Arrêtés du 1er mars 1951 portant remises de débets (p. 3045).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 3045).

Arrêté portant mise « hors cadres » d'un officier (armée de terre, active) (p. 3045).

Arrêtés portant détachements (constructions et armes navales) (p. 3045).

Décision portant nominations (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 3045).

Décision portant attribution de l'échelon fonctionnel de solde à un colonel (p. 3045).

Décision portant admission au bénéfice de l'échelon exceptionnel de solde du grade de capitaine (armée de terre, active) (p. 3046).

Décisions portant changement d'arme et admission à l'honorariat (armée de terre, réserve) (p. 3047).

Décision portant intégrations et nominations dans le corps de sous-officiers (armée de l'air, réserve) (p. 3048).

Ordre de nomination dans le corps des secrétaires administratifs pour l'année 1949 (services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées [guerre]) (rectificatif) (p. 3049).

Barème des pénalités prévu à l'arrêté du 27 février 1951 portant modification au cahier des clauses et conditions générales des marchés de fournitures des départements de la guerre, de la marine et de l'air (p. 3049).

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales (année 1951) (rectificatif) (p. 3049).

Liste des officiers admissibles à l'école supérieure de guerre en 1951 (p. 3049).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêtés portant détachements:

Administration centrale des finances (p. 3051).
Contributions directes et cadastre (p. 3051).
Contributions indirectes (p. 3051).
Douanes et droits indirects (p. 3051).
Imprimerie nationale (p. 3051).
Institut national de la statistique et des études économiques (p. 3051).
Services extérieurs du Trésor (p. 3051).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés du 1er mars 1951 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (p. 3050).

Arrêté agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (rectificatif) (p. 3051).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 14, 19 et 20 mars 1951 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 3052).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et directions régionales de la sécurité sociale) (p. 3052).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 22 mars 1951 modifiant le décret du 5 juin 1907 instituant un comité de patronage des habitations à loyer modéré pour le département de la Sarthe (p. 3052).

Arrêté du 27 février 1951 relatif à l'homologation d'un barème (p. 3053).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 9 mars 1951 portant remise de débet (p. 3053).

Tableaux d'avancement des administrateurs civils et des secrétaires d'administration pour l'année 1951 (p. 3053).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 27 février 1951 relatifs aux budgets primitifs ou additionnels d'établissements nationaux de bienfaisance (p. 3053).

Arrêtés portant détachements:

Administration centrale (p. 3053).
Hôpitaux psychiatriques (p. 3053).
Hygiène sociale (p. 3053).
Inspection de la santé (p. 3053).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant mutations et détachements (services extérieurs) (p. 3054).

Ministère de la marine marchande.

Arrêtés portant détachement et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (administrateurs civils et inscription maritime) (p. 3054).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au tirage de la onzième tranche de la loterie nationale 1951 (p. 3054).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques géomètres dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques (p. 3054).

Avis relatif au concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints des ateliers dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes gens (p. 3055).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un pharmacien aux hôpitaux de Vichy (p. 3055).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (10e semaine de 1951) (p. 3056).

Annonces (p. 3056).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Administration centrale.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Camredon (Victor), secrétaire d'administration principal, 1er échelon, à la présidence du conseil des ministres (secrétariat général du Gouvernement), est détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes (actuellement services des affaires allemandes et autrichiennes) en qualité d'attaché de 1re classe, 2e échelon, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er avril 1950 (régularisation).

FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

Décret n° 51-365 du 20 mars 1951 modifiant le décret n° 46-1786 du 9 août 1946 portant création d'un comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 46-1786 du 9 août 1946 modifié par le décret n° 47-1283 du 9 juillet 1947 portant création d'un comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ajouté à la liste des membres du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics:

« Un membre du corps préfectoral désigné par le ministre de l'intérieur. »

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre de l'information,
ALBERT GAZIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de la marine marchande,
GASTON DEFFERRE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Par arrêté du 20 mars 1951, M. Bonneau-Delamare, préfet de l'Aisne, est nommé membre du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 20 mars 1951 portant nomination d'un conseiller à la cour de cassation.

Par décret en date du 20 mars 1951, M. Henri Friol, avocat général près la cour d'appel de Paris, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Chabrier, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret maintenant un magistrat en position de détachement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mars 1951, page 2895, 2e colonne (2e décret), 12e ligne, au lieu de: « à compter du 25 août 1949 », lire: « à compter du 2 février 1950 ».

Education surveillée.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Leibovici (Isidore), éducateur de 4e classe au centre d'observation de Paris, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 1950, à la disposition du ministre du travail et de la sécurité sociale (caisse nationale de sécurité sociale) pour exercer les fonctions de sous-directeur du hameau-école de l'Ile-de-France, à Longueil-Annel (Oise).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administrateurs.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Cazin-d'Honincthun (René-Jean-Ferdinand-Marie), administrateur de 3e classe, 2e échelon, est placé en service détaché auprès de la résidence générale de France au Maroc, pour occuper les fonctions de chef de cabinet du délégué à la résidence générale, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 19 septembre 1950.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Maisonnier (Charles-Gustave, Joseph-Marie), administrateur de 3e classe, 3e échelon, est placé en service détaché auprès de la résidence générale de France à Rabat, en qualité de chef adjoint du cabinet diplomatique, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. de Schonen (Pierre-Etienne-Albert), administrateur de 3e classe, 3e échelon, est placé en service détaché auprès de la commission permanente du pacte de Bruxelles en qualité de secrétaire général adjoint, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 décembre 1950.

Par arrêté en date du 9 mars 1951, M. Eschemann (René-Jacques), administrateur de 3e classe, 3e échelon, en disponibilité, est réintégré dans les cadres à compter du 1er janvier 1951 et placé, à la même date, en position de service détaché auprès du haut commissariat de la République française en Sarre en qualité d'attaché administratif hors classe, pour une période maximum de cinq ans.

Par arrêté en date du 9 mars 1951, M. Martin (Gustave-César-Maurice), administrateur de 2e classe, 3e échelon, en disponibilité, est réintégré dans les cadres à compter du 1er janvier 1951 et placé, à cette même date, en position de service détaché auprès du haut commissariat de la République française en Sarre en qualité de chargé de mission de 1re classe, 2e échelon, chef du service des affaires consulaires, pour une période maximum de cinq ans.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 21 mars 1951 portant rattachement à la commune de Boisemont (département de Seine-et-Oise, arrondissement et canton de Pontoise) du hameau de Montrouge, dépendant de la commune de Courdimanche (mêmes département, arrondissement et canton).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945, relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales;

Vu les délibérations des conseils municipaux de Boisemont et de Courdimanche en date des 3 mars 1946, 12 juin 1948, 1er mars 1946 et 30 juin 1948;

Vu l'avis émis par le conseil général de Seine-et-Oise dans sa séance du 9 décembre 1949;

Vu le plan des lieux;

Ensemble les autres pièces du dossier;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La partie de territoire teintée en rose sur le plan annexé au présent décret et comprenant le hameau de Montrouge, dépendant de la commune de Courdimanche (département de Seine-et-Oise, arrondissement et canton de Pontoise) est rattachée à la commune de Boisemont (mêmes département, arrondissement et canton).

Art. 2. — Les édifices et autres immeubles servant à un usage public et situés sur le territoire rattaché deviennent la propriété de Boisemont.

Art. 3. — Les contrats de toute nature passés par les communes de Courdimanche et de Boisemont feront l'objet d'avenants pour en transférer les droits et obligations aux deux communes limitées comme il est indiqué ci-dessus.

Art. 4. — La répartition des dettes existant à la date de publication du présent décret sera opérée sur la base des contributions directes payées dans chacune des communes en cause.

Les dépenses relatives à l'électrification et aux chemins seront cependant réparties proportionnellement aux distances parcourues par les différents réseaux.

Art. 5. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:
Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Ceccaldi (Pierre), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, précédemment détaché en qualité de sous-directeur au ministère de la justice, est de nouveau détaché d'office dans les mêmes fonctions, pour une nouvelle période de cinq années.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1950.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Fabre (Roger), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition de l'office des Nations Unies de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er décembre 1950.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, le détachement de M. Jeannel (André), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, dans les fonctions de secrétaire général de la direction des poudres, est renouvelé pour une période de cinq années.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er juillet 1950.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Moureau (Jacques), administrateur civil de 1re classe du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement afin de lui permettre d'exercer les fonctions de chargé de mission au secrétariat général permanent de la défense nationale, à compter du 1er février 1950, pour une durée de cinq ans.

Administration préfectorale.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Hay (Pierre), sous-préfet de 2e classe, est placé dans la position de service détaché en qualité de chef adjoint du cabinet du ministre du budget.

Le présent arrêté aura effet pendant une période de cinq années au maximum à compter du 1er octobre 1950.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Kenechdu (Marcel), sous-préfet de 2e classe, est placé dans la position de service détaché à la disposition du président du conseil (secrétariat général permanent de la défense nationale) du 20 mars au 30 septembre 1950 et à la disposition du secrétariat général de la commission permanente du traité de Bruxelles à compter du 1er octobre 1950.

Le présent arrêté aura effet pendant une période de cinq années au maximum à compter du 20 mars 1950.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Ninin (Roger), sous-préfet de 2e classe, est placé dans la position de service détaché à la disposition du préfet du département du Bas-Rhin pour exercer les fonctions d'administrateur du territoire de Kehl et pour s'occuper des relations avec le conseil de l'Europe.

Le présent arrêté aura effet pendant une période de cinq années au maximum à compter du 6 décembre 1950.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Vieillescazes (Claude), sous-préfet de 3e classe, est placé dans la position de service détaché en qualité de chef adjoint du cabinet du président du conseil des ministres pour la période du 10 décembre 1949 au 14 juin 1950.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Vincent Duport, chef de division de classe exceptionnelle, 1er échelon (ancien régime), à la préfecture du Cantal, placé en position de service détaché depuis le 1er décembre 1945 pour exercer, auprès du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme les fonctions de chef adjoint de service départemental est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er décembre 1950.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Jacques Matteoli, attaché de préfecture de 2e classe, 2e échelon, à la préfecture de la Corse, détaché depuis le 1er novembre 1944 auprès de la préfecture de police, pour exercer les fonctions de chargé de mission, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er novembre 1949.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Maurice Jourdan, secrétaire administratif de 2e classe, 1er échelon à la préfecture des Bouches-du-Rhône, détaché depuis le 1er octobre 1946 pour exercer les fonctions de chargé de mission auprès du cabinet du préfet de ce département, est maintenu dans cette position pour la période du 1er octobre 1949 au 28 février 1950.

Par arrêté en date du 9 mars 1951, M. Robert Hennique, attaché de préfecture de 3e classe, 5e échelon, à la préfecture de la Marne, détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 25 octobre 1944, pour exercer les fonctions de chef de section à la direction départementale des anciens combattants et victimes de la guerre (précédemment direction départementale des P.D.R.), à Châlons-sur-Marne, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 25 octobre 1949

Par arrêté en date du 9 mars 1951, M. Bonnet (Pierre), rédacteur principal de 3e classe à la préfecture de Saône-et-Loire, placé en position de service détaché depuis le 1er janvier 1945 pour exercer les fonctions de directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre de Saône-et-Loire, est maintenu dans cette position pour un nouvelle période du 1er janvier 1948 au 30 novembre 1948.

Sûreté nationale.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, le détachement de M. Perrier (Pierre), commissaire divisionnaire auprès du ministre de la France d'outre-mer (indochine), est prolongé, en la même qualité, pour une période d'un an à compter du 16 janvier 1951.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. l'inspecteur Barberger (François), de la police d'Etat du Bas-Rhin (Haguenau), est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française pour une durée maximum de cinq ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille du jour de l'embarquement de l'intéressé, soit le 1er octobre 1950.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Gaillard (Lucien), inspecteur de 2e classe, 2e échelon, officier de police judiciaire, à la direction générale de la sûreté nationale (direction de la police judiciaire), est placé, en la même qualité, pour une période de cinq ans, dans la position de détachement auprès du ministre des finances et des affaires économiques (direction générale des douanes).

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er septembre 1950.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. l'inspecteur Fremeau (Georges), de la police d'Etat de Seine-et-Oise, est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du haut commissaire de France en Afrique occidentale française, pour une durée maximum de cinq ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille du jour de l'embarquement de l'intéressé.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, il est mis fin au détachement de M. Maire (Marcel), inspecteur de 3e classe, 2e échelon, au secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes.

M. Maire (Marcel) est affecté pour ordre à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Maire (Marcel), inspecteur de 3e classe, 2e échelon, affecté pour ordre à la direction générale de la sûreté nationale, est placé en la même qualité dans la position de détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer (Afrique équatoriale française) à compter du 1er janvier 1949 et pour une durée maximum de cinq ans.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, il est mis fin au détachement auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes de M. Marcelaud (André), inspecteur de police d'Etat de l'ex-région de Limoges.

M. Marcelaud (André), est placé en position de détachement auprès du haut commissaire de France en Afrique équatoriale française, pour une période maximum de cinq ans à compter du 16 janvier 1949.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Mignot (Albert), inspecteur de 3e classe, 1er échelon, de la direction générale de la sûreté nationale (cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur), est placé en la même qualité dans la position de détachement auprès de la direction du personnel de l'administration centrale, pour être affecté en qualité de chef de cabinet du préfet de l'Yonne pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 13 août 1946

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Pierron (André), inspecteur de 2e classe, 3e échelon, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Sarreguemines, est placé dans la position de détachement pour une période de trois ans auprès du président du conseil des ministres (école nationale d'administration), à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 8 mars 1951, il est mis fin au détachement auprès du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, de M. Roland (Raymond), inspecteur de 3e classe, 2e échelon.

M. Roland (Raymond), inspecteur de 3e classe, 2e échelon, affecté pour ordre à la direction générale de la sûreté nationale, est placé en la même qualité, pour une durée maximum de cinq ans, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre mer (Afrique équatoriale française).

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1949.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. le secrétaire Hyvernaud (René) est réintégré dans ses fonctions.

L'intéressé est placé, en la même qualité pour une période maximum de cinq ans, dans la position de détachement auprès du haut commissaire de la République au Cameroun.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille de l'embarquement de l'intéressé.

Par arrêté en date du 6 mars 1951, M. Pointud (René), secrétaire à la police d'Etat de la Côte-d'Or, est placé dans la position de détachement auprès du haut commissaire de France en Afrique équatoriale française, pour une durée maximum de trois ans à compter du 22 avril 1949, pour exercer les mêmes fonctions.

Par arrêté en date du 19 mars 1951, M. l'inspecteur hors classe Combres (René), de la police d'Etat d'Albi, est placé en position de détachement auprès du haut commissaire de la République en Sarre, pour une période de cinq ans à compter du 1er mars 1949.

Par arrêté en date du 9 mars 1951, M. Tronc (André), inspecteur de 2e classe, 2e échelon, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Toulon, est placé dans la position de détachement pour une période de trois ans auprès du président du conseil des ministres (école nationale d'administration), à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté en date du 9 mars 1951, M. le secrétaire principal Cholles (Lucien), de la police d'Etat de Nice, est placé en position de détachement auprès du haut commissaire de la République en Sarre, pour une période de cinq ans à compter du 1er mars 1949.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 mars 1951: page 2346, 2e colonne, au lieu de: « Quilon (Marcel-Eugène), ancien soldat du 48e régiment d'infanterie », lire: « Quillion (Marcel-Eugène), ancien soldat du 48e régiment d'infanterie ».

Remises de débets.

Par arrêté du ministre de la défense nationale et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 1er mars 1951, sous réserve d'un versement de 20.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Briand (Maurice), demeurant à la Levée-Betton (Ille-et-Vilaine), de la somme de 50.000 F dont il est redevable envers le Trésor en vertu d'une décision d'imputation n° 33-937, DCM/SG-22 du 2 août 1949.

Par arrêté du ministre de la défense nationale et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 1er mars 1951, sous réserve du versement d'une somme de 27.500 F (nette d'intérêts), il est fait remise gracieuse à M. Tanguy (Xavier), demeurant à Kergaro (Morbihan), de la somme de 55.000 F, dont il est redevable envers l'Etat en vertu d'une décision d'imputation prononcée le 17 novembre 1949.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 19 mars 1951, M. l'ouvrier secrétaire comptable Guyader (Marcel) est nommé régisseur d'avances du secteur social de Rochefort de l'action sociale des forces armées, en remplacement de M. l'attaché d'administration Nedelec (Benjamin), appelé à d'autres fonctions.

Mise « hors cadres » d'un officier (armée de terre, active).

Par arrêté en date du 9 mars 1951, M. le médecin commandant Boussier (Gabriel), en service aux forces terrestres d'Extrême-Orient, est mis dans la position d'activité hors cadres, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour remplir les fonctions de médecin chef de l'hôpital consulaire français de Kunming.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en route de M. le médecin commandant Boussier d'Indochine sur Kunming.

Constructions et armes navales.

Par arrêté du 9 mars 1951, M. Prigent (Maurice), chef de travaux (2e échelon) de l'artillerie navale, port matriculaire Brest, détaché auprès du ministère de l'industrie et du commerce depuis le 1er mars 1944 pour y exercer les fonctions de son grade, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de trois ans à compter du 1er mars 1949.

Par arrêté du 9 mars 1951, M. Vinet (André), agent technique principal de 1re classe des constructions navales, port matriculaire Brest, détaché auprès du ministère de l'industrie et du commerce depuis le 5 février 1944 pour y exercer les fonctions de son grade, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de trois ans à compter du 5 février 1949.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par décision en date du 16 mars 1951, les secrétaires administratifs des services extérieurs de la guerre relevant de la direction générale du matériel, inscrits au tableau d'avancement arrêté à la date du 28 février 1951, sont nommés dans les conditions ci-après:

Au grade de secrétaire administratif principal.

(A compter du 1er juillet 1949.)

5 Hautreux (Marcel), E. R. G., le Mans.
11 Compagnon (Paul), E. R. G., la Malfournée.
17 Renaudin (Eugène), E. R. G., Montauban.
24 Grubenmann (Gabriel), D. R. M., Marseille.
32 Guenin (Henry), E. R. G., Bourges.
36 Gillet (Léon), E. R. G., Vernon.
43 Floch (Pierre), E. R. G., Vannes.
48 Guérin (Pierre), E. R. M., Rennes.
51 Larroque (Louis), E. C. M., Aubervilliers.

Au grade de secrétaire administratif de 1re classe.

(A compter du 1er janvier 1949.)

5 Triffandier (Georges), E. R. G., Clermont-Ferrand.
14 Jacob (Germaine), E. R. M., Vincennes.
23 Assous (Edmond), E. R. M., Tunis.
32 Seguy (Marcel), E. R. M., Oran.
41 Galopin (Roger), E. R. G., Glen.
51 Berger (Antoine), E. R. M., Lyon.
60 Guy (Juliette), E. R. M., Vincennes.

(A compter du 1er juillet 1949.)

69 Martin (Paul), E. R. M., Metz.
78 Pierez (Marcel), E. R. M., Angoulême.
88 Fourgeot (Maurice), E. R. G., Besançon.
98 Goguillot (Roger), E. R. G., Besançon.
106 Issachar (Victor), E. R. M., Tunis.
112 Grivel (Jean), E. A. M., Fontainebleau.
119 Thommereau (Jean), S. C. A., Aubervilliers.
122 Lanet (Emile), E. R. M., Marseille.

Attribution de l'échelon fonctionnel de solde à un colonel de la gendarmerie nationale.

Par décision en date du 13 mars 1951, M. le colonel de gendarmerie Tucoulou-Tachoueres (Henri-Jean) est admis au bénéfice de l'échelon fonctionnel de solde 630, pour la période du 3 juin 1948 au 13 mars 1949, conformément aux dispositions du décret n° 50-393 du 31 mars 1950 (*Journal officiel* du 3 avril 1950).

Admission au bénéfice de l'échelon exceptionnel de solde du grade de capitaine (armée de terre, active).

Par décision en date du 16 mars 1954, sont admis au bénéfice de l'échelon exceptionnel de solde du grade de capitaine, à compter du 1er janvier 1954 :

ARMÉE ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Billet (Jacques-Paul).
L'Helgouach (Louis-Sébastien-Marie).
Richard (Tristan-Francis-Marie-Louis).
Cabrol (André-René).
Mohamed (Ould-Moulay-Ali).
Bogaerts (Edgard-Florent).
Lamure (Joanny-Pierre).
Marduel (Pierre-Léon-Georges).
Rouast (Georges-Marie-Gabriel).
Schneider (Adolphe-Max-Camille).
Faure (Joseph-René).
De Monts de Savasse (Marie-Bertrand-Jean-Raoul).
Berard (Robert-Paul-Jean).
Monnet (Georges-Louis-Marie).
Seynaeve (Victor-Albert-Auguste).
Chassan (Henri-Louis-Emile).
Perros (Jean-Auguste).
Guet (Georges-Gustave).
Cerget-Vaucouleurs (François-Joseph).
Perrier (Henri-Roger-Justin).
Gourvest (André-Pierre-Eugène).
Bertelin (Anne-Marie-Guy).
Clemencon (Pierre-Guy).
Lavoine (Paul-André-Germain).
Sohet (Roger-René-Elise).
Pegot (Paul-Jean-André).
Le Jolis de Villiers de Saintignon (Jean-François-Marie-Fernand).
Guillory (Maurice-Hippolyte-Joseph).
Duffel (René-Albert-Henri).
Triomphe (Jean-François).
Lestien (Jean-Georges-Eugène).
Guimbretière (Paul-Jean-Baptiste).
Jouandon (Philippe).
Dupuy de Querezieux (Claude-Henri-Marie-Gabriel).
Vautravers (Henri-Joseph-Michel).
Kadi-Lakhdar ben Mekki.
Leprieur (Louis-Ambroise-Eugène-François).
De Bejarry (Armand-Jean-Baptiste).
Guinard (Pierre-Abel-Madelin-Marie-Etienne).
Dupont (Jacques-Henri-Jules).
Reynaud (Pierre).
Quitre (Robert-Gaston).
Deluol (Raymond-Ferdinand-Antonin-Casimir).
Marguenaux (André-Pierre-Claude).
Van Mervis (Jean-Paul-Emile-Alidor).
Grandjean (Henri-Ernest-Patrius).
Chauray (Gaston-Jean).
Galmiche (Pierre-Henri-Edmond).
Gaudron (Max).
Marchand (Pierre-Hubert-Albert-Emile).
Muller (Victor-Alexis-Jean).
Giraud (Louis-Marcel).
Ducrelet (Jean).
Lerasle (Robert-Pierre).
Pascal (Henri-Lucien).
Levraux (Jean-Jacques).
Le Liepvre (André-Antoine-Paul).
Kubler (Emmanuel-Charles-Emile).
Maréchal (Pierre-Henri).
Jezequel (Yves-Simon-François-Marie).
Chemier (Henri).
Nicolas (François).
Semichon (Georges-Marie-Emile-Michel).
Huffling (Guy-Jean-Edouard).
Martin (René).
Julien (Charles).
Simoni (François-Joseph-Romuald).
Soyer (Henri-Baptiste-Auguste).
Carayon (Louis-Jean).
Lacourt (Pierre-André).
Drapied (André-Eugène).
Kenniche (Aïssa).
Aribaud (Jean-Marius).
Poisson (Etienne-Alfred).
Conventz (Louis-Eugène-Joseph).
Leloup (Raoul-Charles-Eugène).
Walther (Raoul-Georges).
Girardet (Jean-Marie-Charles).
Berge-Andreu (Pierre-Octave-Jacques).
Carmes (Maurice).
Antoni (Marc-Marie-Nicolas).
Merlin (Paul-Henri).
Le Sellier de Chezelles (Roger).
Faure (Gaston-Pierre-Félix).
Bethenod (Roger-Marie-Camille).
Croidieu (Pierre-Hugues).
Barbotin (Paul-Louis-Félix-Henri).
Lejeune (Jean-Eugène).
Kuhnast (Pierre-Jean).
Franconie (Robert-Marie-René).
Guillot (Alfred-Léon-Paul).
Courbon (François-Claude).
Cochard (Jean-Baptiste).
Noël (Jean-André).
Garandeau (Jean-Achille-Eugène).
Jeancenelle (Pierre-Emile).
Pichegru (Henri-Ernest).
Joana (Pierre-Joseph).
Pourcelot (Joseph-Antoine-François).

Arme blindée et cavalerie.

Houel (André-Germain-Hubert).
Pierson de Bralbois (Pierre-Henri-Fernand).
Guillier (Bernard-Marie-Paul).
Laperche (Jacques-Paul-René-Marie).
Perrin (Robert-Jacques-Emile).
Bondet de La Bernardie (Paul-Léonard).
Thierion de Monclin (Gérard-Léon-Marie-René).
Dillon (Henri-Charles-Marie).
Herio (Joseph-François-Jacques).
Lemaire (Jean-Pierre-Léon).
Denardou (André-Marie-Lionel).
Valois (Noël-Henri-Jean-Marie).
Verny (Marie-Henri-Emmanuel).
Gautier (Béranger-Marie-Georges).
Teule (Marc-Edmond-Gaston).
Lauze (Paul-Raymond).
Picard (Jacques-Paul-Marie).
Dechery (Jean-René).
Ehrlacher (François-Xavier).
Moreau-Siessat (Pierre-Adolphe).
Bullier (Georges-Alfred).
Colomb (Marius-André).
Guyot (Humbert-Marie).
Martin (André-Anne-Marie-Pierre-François).
Dumas-Delage (Pierre-Joseph-André).
Warenghien (de) (Jean-Paul-Marie-Georges).
Journeau (Roger-Albert).

Artillerie.

Schreiber (Roger-Paul).
Simon (Jean-André).
Bertrand (Alfred-Eugène).
Male (Michel-Henri).
Clais (Louis-Joseph).
Delarue (Edmond-Georges-Pierre).
Taba (Marcel-Edmond).
Foret (Pierre-Emile).
Dizier (Jean-Louis-André).
Dedieu (Maurice-Jean).
Godeau (Louis-Antoine).
Belou (Roger-Elie-Jean).
Deprey (Robert-Gustave).
Grandidier (Pierre-Etienne).
Amigues (Raymond-Louis-Joseph-Vincent).
Petitjean (Rémond-Emile).
Salles (Clément-Etienne).
Guesdon (Paul-Henri-René).
Deschazeaux (Roger-Robert).
Melchy (Gilbert-Olivier).
Urvoa de Fortzamparc (Maurice-Stanislas-Joseph-Anne-Marie).
Courtet (Adrien-Jean).
Combe (René-Laurent-Isidore).
Brayda (Lucien-Denis).
Peter (Guy-Paul-René).
Grandjean (Georges-Léon).
Duval (Lucien-Georges).
Vuillefroy de Silly (Tanneguy-Lucien-Marie).
Desbouchages (René-Alphonse).
Decap (Emile-Henri-Marie-Charles-Ernest).
Corrège (Jean-Baptiste).
Fabrègues (Paul-Jean-Baptiste).
Cousin (Georges-Maurice).
Gordien (Philippe).
Fleurian (de) (André-Jean-Ode).
Aubert (Pierre-Camille).
Fournier (Henri-Jean).
Degois (Paul-Camille-Marie).
Decatoire (Constant-Edouard).
Leguillier (Marcel-Louis).
Martin (François-Jacques-Marie-Joseph-Tommy).
Berger (Maurice-Adolphe-Emile).
Virlet (Pierre-Joseph).
Louiton (Alexandre-Louis-Emile).
Piron (Pierre-Auguste).
Castanier (Louis-Gustave-Marie-François).
Boutier (Jean-Joseph-Louis).

Train.

Delpech (Pierre-Paul).
Cazaigne (Léopold-Frantz).
Josse (René-Pierre-Marie).
Cadu (Abel-Henri).
Aubin (Jean-Louis-Léon).
Rouvillois (Yves-Gustave).
Quillement (Noël-Henri).
Martin (André-Ernest).
Vuillemin (Roger-Marie-Fortuné).
Camus (Pierre-Marie-Robert).
Clocheau (Georges-Alfred-Rodolphe).
Callède (Bernard-Louis).
Rochet (Gilbert-Paul-Louis).
Mario (René-Paul-Jean).
Dumont (Jean-Lucien-Louis).
Vergez-Vicat (Jean-Georges).
Dudez (Pierre-Georges).
Lebois (Ernest-Anselme-Jules).
Lacroux (Pierre-Clément).
Masson (Jean).
Sicard (Léon-Gabriel).
Portoleau (Louis-Victor-Eugène).

Transmissions.

Coutel (Germain-Charles).
Romulus (Paul-Charles-Marius).
Sellier (Félix-Henri-Lucien-Paul).
Lafouge (Daniel-Henri-Charles).
Bourges (Ernest-Marie-Michel).
Ravel (Maurice-Jean-Louis).
Chuet (Robert-Pierre).
Lalande (Jules-Arnaud-Pierre).
Barthoux (Gilbert-Louis-Armand).
Larousse (Bernard-René).
Ronquette (Antonin-Louis).

Génie.

Lauga (Paul-Jean).
Poli (Joseph-François).
Delmas (Roger-Raoul-Michel-Désiré).
Foissez (Gaston-Armand-Augustin).
Lile (Gaston-Paul).
Boileau (Raymond-Lucien-Maurice).
Coudert (Jean-Antoine-Edmond).
Salvador (Georges-Joseph).
Brihiez (Georges-Antoine).
Amy (Maurice-Joseph-Alcide).
Perraud (Marc-François).
Nigoul (Pierre-Edouard).
Grandry (Jean-Adrien-Auguste-Paul).
Brunner (Xavier-Henri).
Gueffier (Raphaël-Gaston).
Menut (Jean-Roger).
Peybernes (Marcel).
Servais (André-Joseph-Léon).
Merere (Gaston-Eugène).

Service des matériels.

Subdivision artillerie.

CADRE DES INGÉNIEURS

Blaise (Paul-Henri).
Cadilhac (André-Marie-Jean).
Guillot (René-Joseph-André).
Mainguenaud (Pierre-Louis-Marie-Gabriel).
Reix (Jean).
Hillairet de Boisferon (Robert-Roger).
Barbier (Raymond-Alexis).
Chanudet (Jean-René).
Rampillon (Henri-Louis).
Garnier (Albert-Henri-Auguste).
Degre (Pierre-Louis-Joseph).

CADRE DES ADJOINTS ANMINISTRATIFS

Pepion (Célestin-Alphonse-Alfred).
Schiller (Maurice).
Arne (Jean-Armand).
Guillaume (André-Louis).
Crabe (Georges-Justin-Albert).
Mercier (Jean-Alfred-Louis).
Redel (Henri).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Mercier (Marcel-Eugène).
Champon (Edmond-François-Delphin).
Boileau (André-Marie-Jean-Raymond).
Cantrou (Georges-Joseph-Louis).
Rumière (Maurice).
Courtrai (Jean-Fernand).
Duranceau (André-Léon-Eugène).
Leclerc (Paul-Auguste).
Hugonnot (Pierre-Gabriel-Germain).
Demange (Louis-Charles).
Carpentier (Lucien-Désiré).
Claudel (Georges-Eloi).
Jorrion (Gaston).
Raigne (Jules-Charles-Marie).
Amouillin (Paul-Jean-Baptiste).

Service de sante.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Champon (Simon-Etienne).
Martin (Camille-François-Nicolas).
Fremont (Georges-Emile).
Fix (Joseph-Marie-Fortuné-Anselme).
Gauthier (René).

Service de l'intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Schmitz (Paul).
David (Hyacinthe-Jean-Baptiste).
Chiquet (Marcel-Louis).
Pigny (Guillaume-Etienne).
Mailloux (Pierre-Marie).
Rozeron (Pierre-Jean).
Goblet (Emile-Pierre-Odile).
Meunier (André-Marc-Eugène).
Letonnelier (André-Georges-Maurice).
Lamiaux (André-Fernand-Jules).
Tribillac (Paul-Cyrille).
Le Hay (Emile).
Lesage (Edouard-Adolphe-Léon).
Alkermann (René-Jean-Frédéric).
Poupinot (Marcel-Gustave).
De Ona (Emilio).
Girard (Maurice-Emmanuel-Alphonse).
Munier (Francis-Marius).
Delias (Pierre-Louis-Roger).
Chauvet (Edmond-Roger).
Saliceti (Noël-Alphonse-Antoine).
Chemin (Maurice).
Nebout (Claude-Henri).
Marcantoni (Ange-François-Pompé).

Cadre des adjoints de chancellerie.

Cuyon (Bernard-Léonce-Stanislas).
Guisset (Louis-Aimé).
Desailly (Pierre-Albert).
Degrège (Roger-Georges-Léopold).
Riveraim (Albert).
Delon (Edouard-Marc-Roger).
Ruello (Guy-Gustave-Victor).
Bisbrouck (Abel-François).
Royer (Marcel-Emile).
Michel (Emile-Philippe-Edouard).
Minni (Alfred).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Bolley (Emile-Jules-Parfait).
Baillet (Jean-Auguste).
Richaud (André-Gabriel-Jean).
Jacquin (René-Marie-Victor).
Large (René-Augustin).
Garcin (Augustin-Arthur).
Peretti (François-Antoine).
Mourand (Alfred).
Guelpa (Marcel).
Rolland (Gaston-Roger).
Travers (Marcel).
Arbogast (Charles).
Brulot (Charles-Maurice).
Dufour (Arthur).
Fayolle (Léonard).

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Barrault (René-Jean-Baptiste-Henri).

Recrutement et statistique.

Freneaux (Jean-Paul-Marie).
Bertin (Maurice-Georges).
Billet (Georges-René).
Py (Jean-Marie-Joseph-Henri).
Agarant (René-Félix).
Ders (Léon-Eugène).
Secher (Louis-Marie-André-Yves).
Pariset (Jean-Louis-Pierre).
Mounot (Gaston-Georges).
Laleure (Paul-François-Joseph).
Hervé (Jean-Georges-Charles).
Raspiller (François-Alfred).
Thiébaut (Henri-Auguste).
Henriot (Robert-Joseph-Antoine).
Polier (Maurice-Léon-Jacques-Joseph).
Crenn (Jean-Joseph).

Chefs de musique.

Mignion (René-Georges).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Marcou (Georges-Jean-Henri).
Leost (Jean-Auguste).
Piolot (Noël-Joseph-Michel).
Guignet (Camille-Paul-Adrien).
Sechet (Henri-Edmé-Marie).
Chauvet (Robert-Jean).
Paillard (Robert-Marie-Ernest).
Cogordan (Charles-Félix).
Raux (Jean-Baptiste).
Tournier (Gérard-Francis).
Desgratoulet (Guy-Louis-Eugène).
Grandgeorge (Etienne).
Lambert (Paul-Henri-Eugène).
Monlinas (Robert-Germain-Marcellin).
Campredon (Paul-Michel).
Escard (Lucien-François-Léon).
Roche (Louis-Michel).
Majolt (Lucien-Albert).
Dixneuf (Maurice-Eugène).
Bayle (Jean-Charles).
Gobillot (Jean).
Ladurelli (Ignace-Marie).
Chiffert (Jacques-Marie-Joseph).

Artillerie.

Bouguennec (Jean-Marie).

S. M. B. C.

Gardien (Louis-Aimé-Claudius).

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Poret (Henri-Marius-Gaëtan).
Gasquet (Marie-François-Xavier-Alfred).
Chautard (Léon-Ernest).
Giraud-Guigues (Jacques-Auguste-Albert).
Rocca-Serra (Jean-Baptiste-Lucien).

Service de l'intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Dardenne (Jules-Guillaume).
Defranchi (Michel).
Carrère (Yves-Mathurin-Arsène).

Service de santé.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Félix (Edmond-Charles-Marie).

Changement d'arme (armée de terre, réserve).

Par décision du 19 mars 1951, et en application de la feuille de renseignements n° 181578 PM/1 B du 21 décembre 1949, les aspirants de réserve des troupes métropolitaines dont les noms suivent sont admis d'office par voie de changement d'arme, avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans les cadres des réserves des troupes coloniales et pour compter du 1er janvier 1951 :

Infanterie coloniale.

Audenis (Jean-Jules), venant de l'infanterie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Bach (Jacques-Frédéric-Gabriel), venant de l'infanterie, Afrique occidentale française.
Belarde (Jean-Baptiste-Robert), venant de l'arme blindée et cavalerie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Chesquier (André-Maxime-Marie), venant de l'infanterie, Afrique occidentale française.
Costes (Jacques-Maurice), venant de l'arme blindée et cavalerie, Afrique équatoriale-Cameroun.
Couderc de Saint-Chamant (Emmanuel-Marie-Louis), venant de l'arme blindée et cavalerie, Indochine-Nord.
Couillet (André-Henri-Charles), venant de l'infanterie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Depierre (Etienne-Jules-Georges), venant de l'arme blindée et cavalerie, Antilles-Guyane.
Duffau (Jean), venant de l'infanterie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Gensane (Claude-Louis), venant de l'arme blindée et cavalerie, Afrique équatoriale-Cameroun.
Guillemin (Claude-Jean-Louis), venant de l'infanterie, Afrique occidentale française.
Josséphine (Robert-Charles-Jules), venant de l'infanterie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Lative (Joseph-Clément-G.), venant de l'infanterie, Antilles-Guyane.
Letonnelier de Breteuil (Charles-Michel), venant de l'arme blindée et cavalerie, Afrique occidentale française.
Luciani (Simon), venant de l'infanterie, Madagascar.
Monnanteuil (Jacques), venant de l'arme blindée et cavalerie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Pacini (Antoine), venant de l'infanterie, Indochine Nord.

Pauvert (Jean-Jacques-Claude), venant de l'infanterie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Pubellier (Roger-Jules-André), venant de l'infanterie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Robillard (Jacques-Gaston-Eugène), venant de l'infanterie, Afrique occidentale française.
Sourlay (Claude-Gaston-Maurice), venant de l'infanterie, Afrique occidentale française.
Saet (Bertrand-Marie-Emile), venant de l'infanterie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Tassery (Jacques-Léon), venant de l'infanterie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Waernier (Philippe-Henri-Michel), venant de l'infanterie, Afrique équatoriale française-Cameroun.

Artillerie coloniale.

Aubry (Lionel-Fernand-Louis), venant de l'artillerie, Afrique occidentale française.
Belot (Michel), venant de l'artillerie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Damais (Guy-Albert), venant de l'artillerie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Damien (Pierre-Louis), venant de l'artillerie, Afrique occidentale française.
Duhart (André-Jules), venant du train, Afrique occidentale française.
Garnier (Robert-Victor), venant de l'artillerie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Heusch (Franz-Henri-Gabriel), venant de l'artillerie, Afrique occidentale française.
Lhermite (Henri-Gabriel), venant de l'artillerie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Martin (André-Emile), venant de l'artillerie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Martin (Jacques-Louis), venant de l'artillerie, Afrique occidentale française.
Masson (Serge-Georges-Alexandre), venant de l'artillerie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Ouzilleau (Paul-Valentin-Jules), venant de l'artillerie, Afrique occidentale française.
Renneville (André-Edouard), venant de l'artillerie, Antilles-Guyane.
Rondil (André-Henri), venant de l'artillerie, Afrique occidentale française.
Sabl'ayrolles (Jean-Yves-Marcel), venant de l'artillerie, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Virrion (Claude-Marie-Charles), venant de l'artillerie, Afrique équatoriale française-Cameroun.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Gautard (Daniel), venant du service du matériel, Afrique équatoriale française-Cameroun.

Service de santé des troupes coloniales.

ADMINISTRATION

Audusseau (Maurice), venant du service de santé métropolitain, Afrique équatoriale française-Cameroun.
Gunsett (Jean-Jacques), venant du service de santé métropolitain Afrique occidentale française).
Moreno (Claude), venant du service de santé métropolitain. Afrique occidentale française.

Admission à l'honorariat (armée de terre, réserve).

Par décision du 8 mars 1954, et conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre les officiers de réserve dont les noms suivent sont admis à l'honorariat de leur grade à compter de la date de leur radiation des cadres :

Service vétérinaire.

2e région militaire.

Devulder (Etienne-Antoine).
Millot (Marie-Henri-Jules).

4e région militaire.

Dejean (Jean-Paul-Louis).
Forgerit (Pierre-Emile-Félix).

7e région militaire.

Chavance (Jean).
Rerat (Maurice-Fernand-Alfred).
Savre (Charles-Georges).
Tonnelier (Gustave-André-Paul).

8e région militaire.

Robin (Henri-Raoul-Florentin),

Intégrations et nominations dans le corps des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air pour faits de résistance.

Par décision du 16 mars 1954 du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), sont nommés dans le corps des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air, pour faits de résistance :

Au grade de sergent.

(Rang du 25 novembre 1943.)

Personnel non navigant, non spécialiste.

Service général.

Les réservistes :

Arsa (Anselme), né le 15 mai 1903, C. M. 222.
Franchot (Edgar-Jean-Marie), né le 10 juin 1913, C. M. 223.
Bernheim (Pierre), né le 24 décembre 1912, C. M. 222.
Marit (Albert-Marcel-Auguste), né le 17 novembre 1919, C. M. 223.
Lagarde (Pierre), né le 28 juin 1920, C. M. 223.

(Rang du 25 novembre 1944.)

a) *Personnel navigant.*

Le caporal Rime (Jacques-Jean-Lucien), né le 13 juillet 1921, C. M. 222.

b) *Personnel non navigant, non spécialiste.*

Service général.

Les réservistes :

Griseri (Jean-Joseph), né le 17 avril 1914, C. M. 221.
Sourrouille (Adolphe-André), né le 18 décembre 1920, C. M. 223.
Didion (Guy-Christian-Joseph), né le 12 août 1920, C. M. 223.

(Rang du 25 mai 1945.)

Personnel non navigant, non spécialiste.

Service général.

Les réservistes :

Gachon (André-Georges), né le 16 avril 1917, C. M. 223.
Cros (Camille), né le 2 mars 1919, C. M. 223.
Theret (Pierre-Henri), né le 13 juillet 1922, C. M. 222.

(Rang du 25 mai 1946.)

Personnel non navigant, non spécialiste.

Service général.

Les réservistes :

Larroque (Henri-Lucien), né le 24 mai 1917, C. M. 222.
Combedalma (Paul-Raymond), né le 8 août 1917, C. M. 223.
Delion (Guy-Georges-Louis), né le 15 juillet 1924, C. M. 222.

Au grade de sergent-chef.

(Rang du 25 mai 1946.)

Personnel non navigant, non spécialiste.

Service général.

Les sergents :

Gachon (André-Georges), né le 16 avril 1917, C. M. 223.
Cros (Camille), né le 2 mars 1919, C. M. 223.
Theret (Pierre-Henri), né le 13 juillet 1922, C. M. 222.

Au grade d'adjudant.

(Rang du 25 mai 1946.)

a) *Personnel navigant.*

Le sergent Rime (Jacques-Jean-Lucien), né le 13 juillet 1921, C. M. 222.

b) *Personnel non navigant, non spécialiste.*

Service général.

Les sergents :

Griseri (Jean-Joseph), né le 17 avril 1914, C. M. 221.
Sourrouille (Adolphe-André), né le 18 décembre 1920, C. M. 223.
Didion (Guy-Christian-Joseph), né le 12 août 1920, C. M. 223.

Au grade d'aspirant.

(Rang du 25 mai 1946.)

a) *Personnel navigant.*

Le sergent-chef Campet (Louis-Emmanuel), né le 7 septembre 1920, C. M. 223.

b) *Personnel non navigant. Non spécialiste.*

Service général.

Les sergents:

Rufenacht (Rodolphe-Ernest), né le 28 avril 1910, C. M. 222.
Pomerance (Robert), né le 26 août 1921, C. M. 222.
Arsa (Anselme) né le 15 mai 1903, C. M. 222.
Franchot (Edgar-Jean-Marie), né le 10 juin 1913, C. M. 223.
Bernheim (Pierre), né le 24 décembre 1912, C. M. 222.
Marif (Albert-Marcel-Auguste), né le 17 novembre 1919, C. M. 223.
Lagarde (Pierre), né le 28 juin 1920, C. M. 223.

Les nominations objet du paragraphe 1er ci-dessus ne comportent aucune régularisation de solde.

Ordre de nomination dans le corps des secrétaires administratifs (année 1949).

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mars 1951, page 2813, 1re colonne, 39e ligne, secrétaires administratifs de 2e classe pour le grade de secrétaire administratif de 1re classe, 1er échelon, intendance, avant: « 1 MM. Renaudin (Joseph), 6e région », au lieu de : « (A compter du 1er juillet 1949) », lire: « (A compter du 1er janvier 1949) », (le reste sans changement).

Nouveau barème des pénalités prévu par l'article 1er de l'arrêté du 27 février 1951 portant modification au cahier des clauses et conditions générales des marches de fournitures des départements de la guerre, de la marine et de l'air.

(*Journal officiel* du 13 mars 1951, p. 2661.)

VALEUR pénalisée (francs).	DE 0 A 60 JOURS		DE 61 A 120 JOURS		A PARTIR du 121e jour.	
	Pénalité journalière.	Accroissement par 1.000 F.	Pénalité journalière.	Accroissement par 1.000 F.	Pénalité journalière.	Accroissement par 1.000 F.
1	2	3	4	5	6	7
0....	0,00	0,50	0,00	1,00	0,00	2,00
20.000....	10,00	0,40	20,00	0,80	40,00	1,60
100.000....	42,00	0,26	84,00	0,52	168,00	1,04
200.000....	68,00	0,17	136,00	0,34	272,00	0,68
600.000....	136,00	0,16	272,00	0,32	544,00	0,64
1.000.000....	200,00	0,14	400,00	0,28	800,00	0,56
2.000.000....	340,00	0,14	680,00	0,28	1.360,00	0,56
4.000.000....	620,00	0,13	1.240,00	0,26	2.480,00	0,52
10.000.000....	1.400,00	0,10	2.800,00	0,20	5.600,00	0,40
20.000.000....	2.400,00	0,08	4.800,00	0,16	9.600,00	0,32
40.000.000....	4.000,00	0,05	8.000,00	0,10	16.000,00	0,20
100.000.000....	7.000,00	0,03	14.000,00	0,06	28.000,00	0,12
200.000.000....	10.000,00	0,03	20.000,00	0,06	40.000,00	0,12
400.000.000....	16.000,00	0,02	32.000,00	0,04	64.000,00	0,08
800.000.000 et au-dessus.	24.000,00	0,01	48.000,00	0,02	96.000,00	0,04

Tableau d'avancement de 1951 (armée active, troupes coloniales.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 février 1951.

1° **Infanterie.**

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

b) Non de carrière:

Rayer: « 10 Frick (Marcel-André) » (promu au grade d'adjudant pour compter du 1er octobre 1950).

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

b) Non de carrière:

Rayer: « 13 Faraut (Georges) » (rimis dans la S.C.O.A.Cx).

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

b) Non de carrière:

Rayer: « 292 Nicolas (Pierre-Marcel) » (libéré le 14 novembre 1950).

2° **Section des commis et ouvriers d'administration.**

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

b) Non de carrière:

Rayer: « 4 Popieul (Jean) » (passé dans l'intendance métropolitaine par voie de rengagement).

Liste des officiers admissibles à l'école supérieure de guerre en 1951.

Le nombre des officiers admissibles à la suite des épreuves écrites du concours d'admission à l'école supérieure de guerre en 1951 a été fixé à 127 par décision n° 2269 EMFA/G/3 E en date du 19 mars 1951.

En conséquence, les officiers dont les noms suivent, classés par arme et par ordre alphabétique, sont déclarés admissibles:

Gendarmerie

M. Rabot (Raymond), chef d'escadron.

Infanterie.

MM. Arnoux de Maison Rouge (Olivier-François-Antoine-Marie), capitaine.
d'Astorg (Jacques-Bernard-Louis-Marie), capitaine.
Bahezre de Lanlay (Tugdual-Marie-Louis), chef de bataillon.
Bailly (Antoine-Eugène-Georges-Marie), chef de bataillon.
Barbotin (Guy-Charles), capitaine.
Bertin (Clément-Victor-Michel), capitaine.
Billard (Clément-Victor-Michel), capitaine.
de Bouteiller (Ghislain-Henri-Jules), capitaine.
Bouvery (Jacques-Marcel-Antoine-François), capitaine.
de Chabot (Emmanuel-Marie-Henry), capitaine.
Chevallier-Chantepie (Guy-Jean-Joseph), chef de bataillon.
Couplan (Henri), capitaine.
Damez-Fontaine (Claude), capitaine.
Damy (Francis-Honoré), capitaine.
Délivré (Joseph-Adrien-Michel), chef de bataillon.
Derriennic (Yves-Marie-François), capitaine.
Dougnac (Louis-Paul), capitaine.
Dumont (René-Charles-Henri), capitaine.
Ernould (Jean-Marcel), chef de bataillon.
Falgueirettes (Auguste-Louis-Germain-François), capitaine.
Ferent (Jacques-Camille), capitaine.
Fournier-Foch (Henry-Ferdinand), capitaine.
Galharague (Charles-André), capitaine.
Gentgen (René-Jacques), chef de bataillon.
Guilloud (Claudius-Francisque), capitaine.
Guinard (Charles-Paul-Marie), capitaine.
Guinard (Pierre-Abel-Madelein-Marie-Etienne), capitaine.
de Lafond (Paul-Marie-Jean), chef de bataillon.

MM. Lalo (Raoul-Joseph), capitaine.
Lamouche (Christian-Simon-Camille-Maurice), capitaine
Lebars (Yves), capitaine.
Leblond (Pierre-Jean-Edouard-Marie), capitaine.
Lechatelier (Jean-Jacques), capitaine.
Lecoanet (André-Frédéric-Charles), chef de bataillon.
Le Ray (André-Alain-Etienne-Henri), chef de bataillon.
Lescan (Bernard-Yves-Marie-André), capitaine.
Lesueur (François-Marc-Frédéric), capitaine.
Levraux (Jean-Jacques-Rodolphe), capitaine.
Lhuillier (Pierre-Marie), capitaine.
Marchand (Régis-Pierre-Marie), capitaine.
Mazin (Jacques-René-Etienne), chef de bataillon.
Nicolas (Jean), capitaine
Offel de Villaucourt (Roland-René-Marie-Guy), chef de bataillon.
Ollion (Paul-Marie-Eugène), chef de bataillon.
d'Ornezon (Vital-Marie-Fernand-Philippe), chef de bataillon.
Poumarède (Jean-Marie-Paul), capitaine.
Quérol (Georges-Louis-Gustave), chef de bataillon.
Rogez (Jean-Pierre-Edmond-Louis-Joseph), capitaine.
Rostain (Pierre), capitaine.
Serafino (Antoine), chef de bataillon.
Simon (Jean-Victor-Ernest-Simon), lieutenant-colonel.
Tardy (Georges-Jean-Marie), capitaine.
Triomphe (Jean-François), capitaine.
Vautravers (Henri-Joseph-Michel), capitaine.
Watel (Maurice-Edouard), chef de bataillon.

Arme blindée et cavalerie.

MM. Argoud (Antoine-Charles-Marie), chef d'escadrons.
Astoul (René-Auguste-Baptiste), capitaine.
Audemard d'Alançon (Robert-Jacques), chef d'escadrons.
Baldini (Henri), capitaine.
Bondet de la Bernardie (Paul-Léonard), capitaine.
Bouchard (Robert-Marie-Marcel), chef d'escadrons.
Journès (Pierre-Léonce-Michel), chef d'escadrons.
Lassale (Jean-Marie-Annet), capitaine.
Le Coat de Saint-Haouen (Antoine-Jacques-Louis), chef d'escadrons.
Le Gall du Tertre (Alain-René-Louis), chef d'escadrons.
Liautaud (Jean-Alphonse-Eugène), chef d'escadrons.
Nodet (Xavier-Joseph), capitaine.
Perin (Jean-Marie-Edmond), chef d'escadrons.
Rolland (Jacques-Adrien-Louis), capitaine.

Artillerie.

MM. Arnous-Rivière (Gildas-Marie-Léonce), chef d'escadron.
Aubert de Trégomain (Guy-Joseph-Louis), chef d'escadron.
Barthelemy (Pierre-Paul-Joseph), chef d'escadron.
Béraud (Aimé-Joseph), chef d'escadron.
Bonnard (Georges-Jules), chef d'escadron.
de Brie (Jean-Raoul-Henri-Raymond), chef d'escadron.
Cazelles (Bernard-Louis-Paul), chef d'escadron.
de Passano (Pierre-Jean-Baptiste), capitaine.
Devaux (Jean), chef d'escadron.
Gauron (Jacques-Robert-Léon), chef d'escadron.
Guidetti (Pierre-Louis-Eugène), chef d'escadron.
Kauffer (Henri-Marie-François-Jules), chef d'escadron.
Lambret (Jean), chef d'escadron.
Lancrenon (Robert-André-Marie), lieutenant-colonel.
Le Boucher d'Hérouville (Félix-Marie-Raoul-Gabriel), chef d'escadron.
Léonard (Serge-Louis-Charles-Antoine), capitaine.
Maubon d'Arbaumont (Bernard-Jules-Marie-Joseph), chef d'escadron.
Morin (Albert-Henri-Aimé), capitaine.
Motard (René-Louis-Gilbert), capitaine.
Renault (Jean-Jules-Pierre), chef d'escadron.
Tirole (Georges-Charles), chef d'escadron.
Vigière (Paul-Louis-André), chef d'escadron.
Visseq (Aimé-Jacques-Marius), capitaine.

Train.

MM. Besson (André-Lucien), chef d'escadron.
Bruch (Gaston-Alphonse-André), chef d'escadron.
Gillet (René-Louis), chef d'escadron.
Lagrange (Auguste-Antoine), chef d'escadron.

Génie.

MM. du Pouget de Nadaillac (Jean-François-Claude-Raoul), lieutenant-colonel.
Soize (Edouard-Armand-Marcel), chef de bataillon.

Transmissions.

M. Mercier (Jean-Louis), chef de bataillon.

Matériel.

M. Mouton (Yves-Jacques-Louis-Marie-Léon-Jules-Victor), commandant.

Infanterie coloniale.

MM. Aufeuvre (Pierre-Adrien), chef de bataillon.
Bascou (Roger-Maurice), capitaine.
Brion (Jacques), chef de bataillon.
Cadoux (Pierre-René), chef de bataillon.
Capodanno (Ferdinand-Lucien-Pascal), chef de bataillon.
Carles (Henri-Emile-Jean), chef de bataillon.
Desgratoulet (Guy-Louis-Eugène), capitaine.
Dorin (Michel-André), chef de bataillon.
du Boucher (Mathieu-Raoul-Jean-Marie), chef de bataillon.
Fournier (Jean-Maurice-Charles), chef de bataillon.
Fournier (René-Ovide), lieutenant-colonel.
Gaulier (Marcel-Gaston), chef de bataillon.
Guiziou (Jean), chef de bataillon.
Lamberton (Jean-Marie), chef de bataillon.
Laroussinie (Albert-Maurice), capitaine.
Lavergne (André-Camille-Gabriel), chef de bataillon.
Le Jan (Julien-Georges), chef de bataillon.
Mabille (Paul-Louis-Antoine), capitaine.
Meslet (Jean-Paul-Albert), chef de bataillon.
Puymeges (Roger), capitaine.
Quoniam (Albert), chef de bataillon.
Sechet (Henri-Edmé-Marie), capitaine.
Severyns (Jean-Marie-Georges), chef de bataillon.
Tence (Henri-Louis), chef de bataillon.
Vitry (Franck), lieutenant-colonel.

Artillerie coloniale.

M. Bertrand (Marie-Emile-René), chef d'escadron.

Ces officiers subiront les épreuves orales en quatre séries successives:

1re série: du 9 au 14 avril.
2e série: du 16 au 21 avril.
3e série: du 23 au 28 avril.
4e série: du 30 avril au 5 mai.

Les officiers qui ont subi les épreuves écrites au centre d'examen de Baden constituent la première série.

Les officiers des troupes coloniales qui ont subi les épreuves écrites au centre d'examen de Paris et les officiers des troupes métropolitaines ou coloniales qui ont subi les épreuves écrites au centre d'examen de Bordeaux constituent la deuxième série.

Les officiers des troupes métropolitaines qui ont subi les épreuves écrites au centre d'examen de Paris et les officiers de la 6e région militaire qui ont subi les épreuves écrites au centre d'examen de Dijon constituent la troisième série.

Les officiers des 7e, 8e et 9e régions militaires qui ont subi les épreuves écrites au centre d'examen de Dijon et les officiers qui ont subi les épreuves écrites aux centres d'examen d'Alger et Rabat constituent la quatrième série.

L'appel des candidats de chaque série aura lieu le lundi matin à 8 heures 30, à l'école supérieure de guerre, 9, place Joffre, à Paris.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Transport et distribution d'énergie électrique.

Par arrêté du 19 mars 1951, sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 33 kW devant relier le poste de Creney au poste 33/5,5 kW Troyes-Est avec les postes et organes annexes.

Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Par arrêté du 19 mars 1951, sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne de distribution d'énergie électrique aux services publics à 15 kW destinée à raccorder le réseau de distribution aux services publics de l'ex-société « Etablissements Grimal et Cie » au poste 60/15 kW de Lannemezan (Hautes-Pyrénées) avec les postes et organes annexes.

Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 février 1951, page 1668, 2e colonne, au lieu de: « Par arrêté en date du 13 février 1951, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « boîte de dérivation type DF », construite par la Société forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont... », lire: « Par arrêté... la « boîte de dérivation type DP »... (la suite sans changement).

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 8 mars 1951, Mme Chevallier (Léa), administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du service des assurances contre les risques de guerre maritimes et terrestres, est maintenue dans cette position pour la période du 1er avril 1947 au 31 décembre 1949 (régularisation).

Par arrêté du 9 mars 1951, M. Tardy (Claude), administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans auprès du ministère de la France d'outre-mer, en vue d'exercer les fonctions de trésorier général de l'Afrique occidentale française.
Le présent arrêté a son effet à compter du 1er octobre 1946.

Contributions directes et cadastres.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, est autorisée pour une période de cinq années la mise en service détaché, auprès de l'office des changes, de M. Sahuque (Henri-Jean-Julien), administrateur civil de 2e classe des services centraux des régies financières.
Le présent arrêté a effet à compter du 1er janvier 1949.

Par arrêté du 8 mars 1951, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, en vue d'exercer des fonctions administratives en Afrique équatoriale française, de Mme Telliez (Jenny-Marie-Thérèse), contrôleur de 5e échelon des contributions directes.
Le présent arrêté a effet à compter du 2 novembre 1950.

Par arrêté du 8 mars 1951, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, en vue d'exercer des fonctions administratives au Maroc, des agents des contributions directes dont les noms suivent:

M. Pageau (Claude-Jules-Félix-Léon), inspecteur adjoint de 1re classe affecté au secteur divisionnajre: Excideuil. — Inspection centrale de Périgueux (Dordogne).

M. Cristiani (Jean-Marie-Joseph), inspecteur adjoint de 3e classe, affecté à la division d'inspection: Signy-l'Abbaye (Ardennes).

M. Fredon (Edmond), inspecteur adjoint de 3e classe dans le département de l'Orne.

M. Renard (Robert), inspecteur adjoint de 3e classe sans gestion dans le département de l'Eure.

Le présent arrêté a effet à compter du jour de l'embarquement des intéressés.

Par un arrêté du 9 mars 1951 est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, en vue de leur permettre de continuer à exercer des fonctions administratives en Tunisie des agents des contributions directes dont les noms suivent:

M. Tintignac (Pierre), inspecteur central de 2e catégorie.

M. Chabrier (Robert-Jean), inspecteur hors classe.

M. Bonin (Jacques-Arthur-Marie), inspecteur de 1re classe, 1er échelon.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er janvier 1951.

Contributions indirectes.

Par arrêté du 8 mars 1951, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché, pour lui permettre de continuer à exercer son mandat législatif de M. Grésa (Jacques-Prudence-Pierre), inspecteur hors classe des contributions indirectes.
Le présent arrêté a effet à compter du 1er décembre 1950.

Par un arrêté du 9 mars 1951, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès de la caisse d'assurances sociales interprofessionnelle du département de Constantine, en vue de lui permettre d'exercer les fonctions d'agent chargé des opérations financières, de M. Lirola (René), inspecteur adjoint de 1re classe des contributions diverses d'Algérie.
Le présent arrêté a effet à compter du 1er juin 1950.

Douanes et droits indirects.

Par un arrêté du 9 mars 1951, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, en vue d'être affecté au service des douanes du Maroc, de M. Mistiaen (Raymond-Louis-Henri), inspecteur adjoint de 3e classe des douanes à Rouen.
Le présent arrêté a effet à compter du 25 octobre 1950.

Imprimerie nationale.

Par un arrêté du 9 mars 1951, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, en vue de lui permettre d'effectuer le stage de rédacteur d'administration générale de la France d'outre-mer, de M. Feuillebois (René), lecteur d'épreuves hors classe à l'Imprimerie nationale.
Le présent arrêté a effet à compter du 5 juin 1950.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Ravayre (Jean), commis principal, classe exceptionnelle, après trois ans à l'Institut national de la statistique et des études économiques, est maintenu en service détaché, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, auprès du ministre des relations avec les Etats associés, pour servir en qualité d'attaché adjoint au service de statistique en Indochine.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, sont autorisés, pour une période maximum de cinq ans,

La mise en service détaché auprès des offices publics d'habitation à bon marché du Var (office départemental) et de Toulon (office municipal), en vue de lui permettre d'exercer les fonctions de receveur commun desdits offices, de M. Monfort (Guy), contrôleur du Trésor de 3e échelon, à la Trésorerie générale du Var;

Le maintien en service détaché, auprès de l'office public d'habitation à bon marché du département de l'Aube, en vue de lui permettre de continuer à exercer les fonctions de receveur spécial, de M. Lamblin (François), commis principal du Trésor de 3e classe, à la perception de Romilly-sur-Seine.

Le présent arrêté a effet à compter du jour de sa mise à la disposition du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, pour M. Monfort et du 1er avril 1948, pour M. Lamblin.

Par arrêté en date du 9 mars 1951 est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès de la caisse centrale de la France d'outre-mer, de M. Baujet (Félix), chef de service du Trésor de 1re classe, 2e échelon à la Trésorerie générale du Lot-et-Garonne.
Le présent arrêté a effet à compter du jour où l'intéressé sera mis à la disposition de cet organisme.

Par un arrêté en date du 9 mars 1951, est autorisée, à titre de régularisation, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès de la payerie générale de la zone d'occupation en Allemagne, de M. Rousseau (Robert), commis principal du Trésor de 5e classe à la Trésorerie générale du Nord.
Le présent arrêté a effet à compter du 1er août 1946.

Par un arrêté en date du 9 mars 1951, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès de la Trésorerie générale du Maroc, de M. Rousseau (Robert), sous-chef de service du Trésor de classe spécial (1er échelon), à la Trésorerie générale du Nord.

Le présent arrêté aura effet à compter du jour où l'intéressé sera mis à la disposition du ministre des affaires étrangères.

Par arrêté en date du 9 mars 1951, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché pour occuper l'emploi d'agent payeur spécial au Canada, puis pour exercer des fonctions auprès du service du contrôle financier à Washington, de M. Viala (Emile), contrôleur principal du Trésor de 1er échelon.

Le présent arrêté a effet à compter du 5 mai 1950.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation des statuts d'une société mutualiste.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 19 mars 1951 ont été aprouvés les statuts de la société mutualiste ci-après: Mutuelle des employés du groupe d'Oignies, n° 62-1392, à Oignies (Grands bureaux du groupe d'Oignies des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.).

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 14 mars 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Union ouvrière tonnerroise, n° 89-261, à Tonnerre, avec la société mutualiste dite: Mutualité scolaire de l'arrondissement de Tonnerre, n° 89-187, à Tonnerre.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 19 mars 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Union mutualiste, n° 21-551, à Dijon, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste du personnel de l'imprimerie de la Bourgogne républicaine, n° 21-551, à Dijon.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 19 mars 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société mutualiste italienne, n° 25-165, à Morteau, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste de Morteau, n° 25-33, à Morteau.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 19 mars 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Comité d'entr'aide rémois du personnel de la fourrure, n° 51-758, à Reims, avec la société mutualiste dite: La Solidarité, n° 51-75, à Reims.

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 20 mars 1951, a été aprouvée la fusion de la société mutualiste dite Scolaire et de retraite, n° 1-391, à Feillens, avec la société mutualiste dite: De la commune, n° 1-231, à Feillens.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 20 mars 1951, a été aprouvée la fusion de la société mutualiste dite: Société de secours mutuels des femmes, n° 2-255, à Bucy-le-Long, avec la société mutualiste dite: Société de secours mutuels de Bucy-le-Long, n° 2-106, à Bucy-le-Long, qui s'appellera désormais: Société mutualiste mixte de Bucy-le-Long, n° 2-106, à Bucy-le-Long.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 20 mars 1951, a été approuvée la fusion de la société mutuelle dite: La Vigneronne, n° 36-47, à Buzançais, avec la société mutualiste dite: Société des sapeurs-pompiers de Buzançais, n° 36-28, à Buzançais, qui s'appellera désormais: Caisse de secours mutuels de la compagnie de sapeurs-pompiers de la ville de Buzançais, n° 36-28, à Buzançais

Administration centrale.

Par arrêté du 8 mars 1951, M. Gout (Etienne), administrateur civil de 1re classe, directeur adjoint à l'administration centrale, est détaché, en qualité de directeur de la Caisse nationale de sécurité sociale, pour une période cinq ans, à compter du 3 décembre 1948.

Par arrêté du 8 mars 1951, Mlle Huyaux, secrétaire sténodactylographe à l'administration centrale, est détachée auprès du secrétariat général du Gouvernement en qualité de rédacteur contractuel, pour une nouvelle période d'un an à compter du 6 janvier 1950.

Par arrêté du 9 mars 1951, Mlle Bourquin, administrateur civil de 2e classe au ministère du travail et de la sécurité sociale, est détachée auprès du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), en qualité d'administrateur de 4e classe, pour la période du 1er avril 1950 au 15 septembre 1950.

Par arrêté du 9 mars 1951, le détachement de M. Simon, administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale auprès de l'Office national d'immigration en qualité de sous-directeur de cet office, est renouvelé pour la période du 5 juillet 1950 au 29 décembre 1950.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté du 8 mars 1951, M. Laugel, rédacteur principal de 1re classe (traitement de base annuel: 105.000 F) à l'Office supérieur départemental des assurances sociales du Haut-Rhin, est détaché, pour la période du 1er avril 1946 au 30 juin 1946, en qualité d'attaché d'administration de 1re classe, 2e échelon.

M. Laugel, rédacteur principal de 1re classe (traitement de base annuel: 105.000 F) à l'Office supérieur départemental des assurances sociales du Haut-Rhin, puis inspecteur de 2e classe des directions régionales de la sécurité sociale (à compter du 1er janvier 1947), est détaché, pour la période du 1er juillet 1946 au 15 août 1947, en qualité de chargé de mission.

M. Laugel, inspecteur de 2e classe (traitement de base annuel: 114.000 F) des directions régionales de la sécurité sociale, est détaché, en qualité d'agent contractuel avec rang d'administrateur de 4e classe, 1er échelon.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 22 mars 1951 modifiant le décret du 5 juin 1907 instituant un comité de patronage des habitations à loyer modéré pour le département de la Sarthe.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur,

Sur proposition du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu le décret du 5 juin 1907, instituant, en application de la loi du 12 avril 1906 (codifiée par la loi du 5 décembre 1922) et du titre 1er du décret du 10 janvier 1907, un comité de patronage des habitations à loyer modéré ayant compétence sur l'ensemble du département de la Sarthe et composé de neuf membres;

Vu le vœu formulé par ce comité le 10 août 1949 tendant à ce que le nombre de ses membres soit porté à douze;

Vu l'avis conforme du conseil général de la Sarthe,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 11 du décret du 5 juin 1907 susvisé est remplacé par l'article suivant :

« Il est institué dans le département de la Sarthe un comité de patronage des habitations à loyer modéré et de la prévoyance sociale de douze membres, ayant pour circonscription le département. »

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur :

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Homologation d'un barème.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget, du ministre de la défense nationale et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, en date du 27 février 1951, le coût de reconstitution du matériel d'aviation privée inclus dans les éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle, est calculé conformément aux indications du barème annexé audit arrêté.

NOTA. — Le prix de vente dudit barème sera fixé par un arrêté qui interviendra ultérieurement.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Remise de débet.

Par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 9 mars 1951, il est fait remise gracieuse à M. Fernand Ragot, demeurant 46, rue Daguerre, à Paris (14e), de la somme de 7.200 F.

Tableaux d'avancement des administrateurs civils et des secrétaires d'administration, pour l'année 1951.

Par arrêté du 15 mars 1951, le tableau général d'avancement pour l'année 1951 des administrateurs civils de l'administration centrale et de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre a été fixé ainsi qu'il suit :

Pour le grade d'administrateur civil de classe exceptionnelle

1 M. Siret.
2 M. Mancier.

Pour le grade d'administrateur civil de 1re classe

1 Mme Gervais (déjà inscrite au tableau de 1950).

Pour le grade d'administrateur civil de 2e classe.

1 Mlles Bourrel.
2 Marly.
3 Lefranc.
4 M. Cochet.
5 Mme Courtemanche.
6 MM. Hautœur.
7 Beauxis-Aussalet.

Par arrêté du 15 mars 1951 le tableau général d'avancement pour l'année 1951 des secrétaires d'administration de l'administration centrale et de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre a été fixé ainsi qu'il suit :

Pour le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle.

1 Mme Cabon.

Pour le grade de secrétaire d'administration principal.

1 Mmes Doussinet.
2 Rigault (inscrite au tableau depuis 1919).
3 Mme Tavernier (inscrite au tableau de 1950).

Pour le grade de secrétaire d'administration de 1re classe.

1 Mlle Charra.
2 Mmes Morin (Marie-Louise).
3 Meriot.
4 Mlle Ternat (Marie-Louise).
5 Mlle Gueguen.
6 Mme Champiot.
7 M. Lefebvre.
8 Mme Marcelot.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Budgets primitifs ou additionnels d'établissements nationaux de bienfaisance.

Par arrêté en date du 27 décembre 1950, le budget primitif de la maison maternelle nationale de Saint-Maurice pour l'exercice 1950 est fixé en recettes et en dépenses à 274.227.500 F.

Par arrêté en date du 27 février 1951, le budget additionnel de l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice pour l'exercice 1950 est fixé en recettes et en dépenses à 24.977.216 F.

Par arrêté en date du 27 février 1951, le budget additionnel de l'asile national Vacassy pour l'exercice 1950 est fixé en recettes et en dépenses à 1.060.193 F.

Par arrêté en date du 27 février 1951, le budget additionnel de l'établissement national des convalescentes du Vésinet, pour l'exercice 1950, est fixé en recettes et en dépenses à 8.556.914 F.

Par arrêté en date du 27 février 1951, le budget additionnel de l'hôpital-hospice national Dufresne-Sommeiller à La Tour (Haute-Savoie) pour l'exercice 1950 est fixé en recettes et en dépenses à 8.546.214 F.

Par arrêté en date du 27 février 1951, le budget primitif de l'hôpital-hospice national Dufresne-Sommeiller à La Tour (Haute-Savoie), pour l'exercice 1951, est fixé en recettes et en dépenses à 28 millions 604.050 F.

Administration centrale.

Par arrêté du 8 mars 1951, Mme Neveu (Germaine), adjoint administratif de 3e classe, 3e échelon, à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, est placée, à compter du 1er juin 1950 et pour une durée de cinq ans, en position de détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer, en vue d'exercer les fonctions de rédacteur de 2e classe des services civils et financiers du Cameroun.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Soula (Charles), receveur des établissements nationaux de bienfaisance, détaché pour cinq ans, à dater du 17 avril 1945, en qualité de directeur administratif de l'hôpital psychiatrique autonome d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), nommé directeur administratif de l'hôpital psychiatrique départemental de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure) avec effet du 16 septembre 1945, est maintenu en position de détachement pour une nouvelle période de cinq ans à dater du 17 avril 1950.

Hygiène sociale.

Par arrêté du 9 mars 1951, il est mis fin au détachement, en qualité de directeur du bureau municipal d'hygiène de Vichy, de M. le docteur Susini (Paul-Alexandre), médecin inspecteur principal de la santé de 5e échelon, à dater du 16 juin 1950.

L'intéressé est à nouveau placé en service détaché à compter de cette date jusqu'au 1er juin 1953 au maximum, en vue d'exercer les fonctions de directeur du bureau municipal d'hygiène de Menton.

Inspection de la santé.

Par arrêté du 9 mars 1951, Mme le docteur Bidegaray (Alice-Marie-Esther), médecin inspecteur de la santé de 4e échelon, est placée en service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951, et mise à la disposition du préfet de la Seine pour exercer les fonctions de médecin chef du service de vénérologie de l'office public d'hygiène sociale.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Administrateurs civils.

Par arrêté en date du 9 mars 1951, M. Arditti (Jacques), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à la présidence du conseil des ministres, est détaché auprès du ministère de la marine marchande en qualité d'administrateur civil de 2e classe (1er échelon) pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1er juin 1950.

Inscription maritime.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, par modification à l'arrêté du 2 février 1950, le détachement de M. Prigent (Y.-M.), attaché d'administration de 2e classe à l'inscription maritime auprès du ministère des affaires étrangères, prendra effet du 1er février 1950 au lieu du 1er décembre 1949.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, Mme Creuzard (Yvonne), contrôleur nouveau cadre, est détachée pour une période de deux ans (durée du stage) auprès du ministre de l'éducation nationale en qualité de professeur technique adjoint de commerce, au collège technique d'Auxerre à compter du 1er octobre 1950.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Gondal (Robert), agent principal d'exploitation, est maintenu en qualité d'attaché de 2e classe à la disposition du ministre des affaires étrangères, services des affaires allemandes et autrichiennes pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour les besoins de l'office des postes, télégraphes et téléphones du Maroc, en application des dispositions de l'article 99, § 2, de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et pour une période de cinq ans, à compter du 16 janvier 1951, M. Julien Marcourt, inspecteur adjoint, à Enghien-les-Bains, indice 315 (traitement: 404.000 F.)

Par arrêté en date du 8 mars 1951, Mlle Marquant (Marie), contrôleur principal (nouveau cadre) est maintenue à la disposition du ministre de la marine marchande, pour une période de cinq ans, à compter du 1er mai 1950, en qualité de téléphoniste.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, est détachée auprès du ministère de la France d'outre-mer (A. O. F.), pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mai 1950, pour servir en A. O. F. dans les conditions prévues à l'article 99, paragraphe 2, de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, Mme Orue, contrôleur à Bourbon-l'Archambault.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, est détaché auprès des services des affaires allemandes et autrichiennes, au titre des articles 99 (§ 3) et 102 de la loi du 19 octobre 1946 pour être intégré dans le « cadre annexe des agents des services civils du C. G. A. A. A. (P. T. T.) » et pour une durée de cinq ans à compter du 1er février 1951: M. Schiff (Paul-Lucien), inspecteur-adjoint des P. T. T. à Nancy-Central.

Par arrêté en date du 9 mars 1951, est détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans à compter du 26 octobre 1950, pour servir à Madagascar dans les conditions prévues à l'article 99, paragraphe 2, de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, Mme Lhuillier, agent d'exploitation à Dijon-téléphone, qui assurera à Tananarive des fonctions identiques à celles qu'elle exerçait dans la métropole.

Par arrêté en date du 9 mars 1951, MM. Gardon (Gabriel), inspecteur, et Simon (Robert), inspecteur adjoint, sont maintenus respectivement en qualité d'agent technique principal et d'agent technique à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), service des transmissions, pour une période d'un an, à compter du 16 octobre 1950.

Par arrêté en date du 15 mars 1951, a été muté à Pau, M. Cuenne, chef de centre hors classe à Agen-télégraphe et téléphone.

Par arrêté en date du 17 mars 1951, a été mis à la disposition du ministre, gouverneur général de l'Algérie pour Alger-Direction, M. Fougère, inspecteur principal au Havre, secteur radiomaritime.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget

Avis relatif au tirage de la onzième tranche de la loterie nationale 1951.

Le tirage de la onzième tranche de la loterie nationale 1951 aura lieu le mercredi 28 mars 1951, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère de l'éducation nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques géomètres dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques.

Un concours pour le recrutement de deux professeurs techniques dans les sections spéciales de formation de géomètres des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques sera ouvert, le mardi 8 mai 1951, au conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, à Paris.

Conditions d'inscription.

Seront admis à prendre part à ce concours les candidats âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus et justifiant de l'une des conditions suivantes.

a) Etre titulaire du diplôme de géomètre-expert D. P. L. G.;
b) Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur-géomètre;
c) Etre titulaire du diplôme de l'école supérieure des géomètres et topographes ou de l'institut de topométrie et justifier, postérieurement à la sortie de ces écoles, de trois ans au moins d'activité professionnelle, en qualité de géomètre ou de topographe;
d) Avoir servi pendant cinq ans au minimum en qualité de professeur technique adjoint ou de maître auxiliaire dans les sections de géomètres.

Dossier d'inscription.

Il devra comporter les pièces suivantes:

1° Une demande d'inscription sur papier libre;
2° Un certificat de nationalité française ou toute autre pièce pouvant en justifier;
3° Un bulletin de naissance;
4° Un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois;
5° Une copie, certifiée conforme à l'original, des diplômes du candidat;
6° Des certificats de travail légalisés précisant le temps d'enseignement effectué en qualité de professeur technique adjoint ou de maître auxiliaire dans les sections de géomètres des écoles nationales professionnelles ou collèges techniques;
7° Un *curriculum vitæ;*
8° Un certificat d'un médecin agréé par les services de l'hygiène scolaire, attestant que le candidat est physiquement apte à servir dans un établissement d'enseignement public;
9° Une déclaration du postulant attestant qu'il n'est pas en état d'interdiction d'enseigner en vertu de la loi du 20 octobre 1896, ou frappé d'une mesure entraînant l'interdiction d'enseigner ordonnée au titre de l'épuration administrative;
10° L'engagement d'accepter, en cas de succès, le poste qui lui sera attribué par l'administration;

Les deux enveloppes timbrées à l'adresse où toutes communications relatives au concours doivent être envoyées à l'intéressé.

Les demandes d'inscription, accompagnées des dossiers comprenant les pièces énumérées ci-dessus, devront parvenir, avant le 14 avril 1951, dernier délai, au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 34, rue de Châteaudun, à Paris (9e). Passé cette date, tout dossier incomplet sera renvoyé au candidat.

Les traitements des professeurs techniques des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques s'échelonnent de 342.000 à 784.000 F. Il y a lieu d'ajouter à ces traitements les indemnités de résidence et de charges de famille.

Avis relatif au concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints des ateliers dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes gens.

La date du concours, fixée précédemment au 16 avril 1951, est reportée au 23 avril 1951. Toutefois, aucune candidature nouvelle ne peut être acceptée, le registre des inscriptions étant clos depuis le 3 mars.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un pharmacien aux hôpitaux de Vichy

Dans la deuxième quinzaine du mois de mai 1951 sera ouvert à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), un concours sur titre et sur épreuves, pour la nomination d'un pharmacien à plein temps aux hôpitaux de Vichy.

Les dossiers devront être adressés avant le 20 avril 1951 à la direction de la santé de Clermont-Ferrand.

Consulter les avis de concours dans les départements auprès des directions de la santé, à Paris, à la faculté de pharmacie, et dans le hall du service central de la pharmacie, 45, rue Cardinet, Paris (17e).

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la direction départementale de la santé, 11, place Sugny, à Clermont-Ferrand.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la dixième semaine du 3 au 9 mars 1951. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1951 — Recettes évaluées.	1950 — Recettes comptables.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1951 — En valeur absolue.	1951 — Pourcentage	1950 — En valeur absolue	1950 — Pourcentage
1	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Voyageurs	1.164.340	973.552	190.788	19,6	»	»
Bagages et consigne	20.220	20.677	»	»	457	2,2
Colis postaux, petits colis	193.480	178.352	15.128	8,5	»	»
Marchandises (détail et wagons)	4.094.360	3.041.269	1.053.091	34,6	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	5.472.400	4.213.850	1.258.550	29,9	»	»

II. — Evaluation des recettes au 9 mars 1951.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du ... au ... 1951.	RECETTES évaluées du 1er janvier au 9 mars 1951.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 9 mars 1951.	RECETTES comptables du 1er janvier au 9 mars 1950	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1951 — En valeur absolue.	1951 — Pourcentage.	1950 — En valeur absolue.	1950 — Pourcentage.
1	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Voyageurs	»	10.357.440	10.357.440	9.723.961	633.479	6,5	»	»
Bagages et consigne	»	182.310	182.310	185.698	»	»	3.388	1,8
Colis postaux, petits colis	»	1.663.800	1.663.800	1.524.105	139.695	9,2	»	»
Marchandises (détail et wagons)	»	39.425.640	39.425.640	32.045.535	7.380.105	23	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	»	51.629.190	51.629.190	43.479.299	8.149.891	18,7	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels*, PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

INDOCHINE

Emprunt 3 0/0 1909.

Liste des 730 numéros d'obligations sorties au tirage du 27 février 1951 et remboursables à partir du 1er avril 1951.

1.781 à 1.790 — 5.531 à 5.540 — 7.231 à 7.240 — 7.251 à 7.260 — 7.931 à 7.940 — 12.341 à 12.350 — 13.651 à 13.660 — 13.771 à 13.780 — 16.951 à 16.960 — 18.821 à 18.830 — 18.931 à 18.940 — 21.371 à 21.380 — 21.411 à 21.420 — 24.561 à 24.570 — 25.621 à 25.630 — 26.331 à 26.340 — 31.861 à 31.870 — 33.241 à 33.250 — 34.111 à 34.120 — 36.151 à 36.160 — 38.291 à 38.300 — 38.821 à 38.830 — 39.231 à 39.240 — 42.991 à 43.000 — 44.141 à 44.150 — 44.731 à 44.740 — 44.891 à 44.900 — 45.441 à 45.450 — 45.791 à 45.800 — 48.051 à 48.060 — 49.211 à 49.220 — 49.491 à 49.500 — 49.951 à 49.960 — 55.441 à 55.450 — 56.191 à 56.200 — 56.521 à 56.530 — 56.991 à 57.000 — 58.191 à 58.200 — 59.151 à 59.160 — 61.141 à 61.150 — 62.431 à 62.440 — 62.491 à 62.500 — 63.281 à 63.290 — 63.591 à 63.600 — 71.301 à 71.310 — 75.971 à 75.980 — 77.151 à 77.160 — 77.331 à 77.340 — 83.891 à 83.900 — 84.081 à 84.090 — 89.431 à 89.440 — 89.441 à 89.450 — 91.161 à 91.170 — 92.121 à 92.130 — 94.701 à 94.710 — 94.831 à 94.840 — 96.921 à 96.930 — 97.881 à 97.890 — 98.571 à 98.580 — 103.021 à 103.030 — 103.901 à 103.910 — 104.721 à 104.730 — 105.521 à 105.530 — 108.161 à 108.170 — 109.841 à 109.850 — 112.171 à 112.180 — 113.101 à 113.110 — 113.431 à 113.440 — 114.911 à 114.920 — 115.891 à 115.900 — 116.821 à 116.840 — 117.841 à 117.850 — 118.971 à 118.980.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 24 septembre 1950, page 10034.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944
DE LA
Compagnie des mines de la Grand'Combe.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la Compagnie des mines de la Grand'Combe, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 17 mai 1946 et décret d'application du 28 juin 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er juin 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
150	49	3.711 à 713	48	8.281 à 283	49
2.152 à 155	48	6.271 et 272	49	8.285 à 290	49
3.084 à 086	45	6.277 à 280	49	8.500	48

AVIS DIVERS

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie à Buenos Aires, le 27 avril 1951, à quinze heures:

1° Approbation des comptes de l'exercice 1950;
2° Questions diverses.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

22 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. **La Jeunesse sportive mautoise** apporte des modifications à ses statuts. Siège social: mairie de Mautes.

27 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. Société sportive mixte **Ibéria.** But: pratique de l'éducation physique et des sports par de jeunes Espagnols. Siège social: café du Commerce, place Saint-Martial, Angoulême.

28 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mascara. **Cercle patronage catholique Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: susciter et encourager toutes les initiatives susceptibles de favoriser et de développer l'éducation et la culture chrétiennes en même temps que la récréation de ses membres. Elle organise pour cela des réunions, des conférences, etc. Siège social: 19, rue Victor-Hugo, à Saïda.

1er mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Amicale laïque de Saint-Jory-de-Chalais.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Saint-Jory-de-Chalais.

2 mars 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Le Réveil estagellois.** But: répandre l'art musical. Siège social: mairie d'Estagel.

2 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Foix. **Groupe folklorique Pol-de-Mounegre.** But: faire revivre les vieilles coutumes du terroir par la danse et le chant régionalistes. Siège social: mairie de Tarascon-sur-Ariège.

10 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des amateurs du harz et du malinois.** But: grouper les amateurs d'oiseaux de chant; les faire connaître, en propager l'élevage; organiser des concours et expositions. Siège social: 55, avenue de Clichy, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

26 janvier 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 28 février 1951.) **Association internationale des études françaises.** But: grouper les professeurs et les chercheurs dont les travaux ont pour objet l'étude de la civilisation française sous ses différents aspects. Siège social: 65, rue de Richelieu, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.